

I - Ouverture de la séance

En ce jour du 4 septembre 2020, le conseil d'administration se réunit sur proposition du chef d'établissement, Monsieur MOUTOUH, pour une séance extraordinaire sous sa présidence. La séance débute à 17H00.

Sont absents et excusés : Mmes DARNAS, MOURE, DELMAS et Mrs BERTRAND, COMMANDRE, CHEVALLIER, DELMAS.

Le nombre de présents en début de séance est de 18, le quorum est atteint.

Le conseil d'administration peut siéger valablement.

Le compte-rendu est effectué par Mme MARTIN, l'adjointe gestionnaire.

II – La séance

Monsieur Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil d'Administration.

Avenant du règlement intérieur du collège et celui de l'internat

Le Président propose d'adopter en CA les modifications du règlement intérieur discutées l'année scolaire précédente « 2019-2020 » en commission permanente ; le CA n'ayant pu se tenir en juillet 2020 en raison du contexte sanitaire.

Les horaires de cours :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	9h15 à 12h15	14h00 à 17h00
Mardi	8h20 à 12h15	14h00 à 17h00
Mercredi	8h20 à 12h15	
Jeudi	8h20 à 12h15	14h00 à 17h00
Vendredi	8h20 à 12h15	13h30 à 16h30

Les changements concernent la première heure de cours du lundi (9h15 au lieu de 8h20), le début des cours du vendredi après-midi (13h30 au lieu 14h00) et la dernière heure de cours du vendredi (16h30 au lieu 17h00).

Le collège est ouvert du lundi 8h20 au vendredi 17h00.

L'internat est ouvert du lundi 8h20 au vendredi 17h00 avec un accueil des internes le matin à leur arrivée dans l'établissement.

Question d'un parent : Pour les élèves qui arrivent avant la première heure de cours du lundi, est-il possible de les accueillir dans le collège ?

Réponse du Président : Oui. Des activités sont d'ailleurs proposées aux élèves : lecture au CDI ou Programme Devoirs Faits. Il a été proposé aux élèves de s'inscrire auprès de la vie scolaire pour l'année.

Remarque du Président : les contenus de ce règlement intérieur et de son annexe (règlement intérieur de l'internat) seront à nouveau discutés lors d'une commission permanente durant l'année scolaire 2020-2021.

Les membres du Conseil d'administration procèdent au vote des modifications du règlement intérieur.

Résultat du vote :

Nombre de votants :	18	Nombre de votes POUR :	18
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

III – Clôture du Conseil d'Administration

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance du conseil d'administration est levée à 18h45.

Le secrétaire de séance

Nicole MARTIN

Le Président

Jean MOUTOUH